



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de **SANT-GERVASY**, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de **Joël VINCENT**, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mai 2024

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Bertrand CASTANER, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 22 juin 2024

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Joël VINCENT

Le Maire retrace point par point, les délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 mai 2024 :

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2024

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Olivier VALLIN, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Téo MONNIGADON

Membres absents : Félix FENELON,

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 mai 2024 en Mairie pour débattre du Budget et de différents autres sujets :

1 Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril 2024 : unanimité.
Le CR est relu, aucune question n'est posée. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2 délib 4-107 Transfert de la taxe électricité au SD « Terre d'énergie » : unanimité
Le Conseil municipal décide le transfert de la taxe finale communale sur l'électricité au Syndicat départemental « Terre d'énergie » à compter du 1^{er} janvier 2025. C'est donc lui qui percevra la taxe mais il en remboursera 25% à la commune.

3 délib 4 108 Clarification des tarifs de location du foyer socio-culturel: unanimité
Pour faciliter la facturation des locations du foyer, les tarifs sont précisés par cette délibération.

4 délib 4 109 Convention avec avocat pour conseils juridiques: unanimité
Le Conseil municipal décide de se doter d'un avocat conseils par le biais d'une convention pour gérer pertinemment les petits contentieux.

5 délib 4-110 Convention « buvette » pour la fête du village les 12,13,14 juillet 2024 : unanimité
Le Conseil municipal décide de donner la gestion de la buvette/petite restauration de la fête du village au Bar le 86. Une convention mairie / Bar le 86 précisant les prérogatives de chacun et les conditions de cette gestion est approuvée et sera signée par les deux partis.

6 délib 4-111 Convention buvette / petite restauration fête de la musique : unanimité
Le Conseil municipal décide de confier la gestion de la buvette/petite restauration de la fête de la musique à l'association « Gym Tonic ». Une convention mairie / Gym Tonic précisant les prérogatives de chacun et les conditions de cette gestion est approuvée et sera signée par les deux partis.

7 délib 4-112 : Rénovation av. de Saint-André et av. Hameau de Rodier : unanimité
Le Conseil approuve les travaux à réaliser pour ces deux rues importantes : rénovation des revêtements chaussée et trottoirs et reprise des espaces plantés. Il autorise le lancement d'une consultation AO, pour le choix d'une entreprise.

8 délib 4-113 : Construction d'un columbarium et rénovation du mur du cimetière : unanimité.
Le conseil décide de faire construire un deuxième columbarium de même type que l'existant pour répondre aux demandes de la population. Il décide également de terminer la consolidation du mur ancien du cimetière.

9 délib 4-114 : Reversement de la taxe communale d'électricité au SD « Terre d'énergie » unanimité
Suite à une erreur de date, le transfert de la taxe d'électricité au SD « Terre d'énergie » pour 2024 ne peut se réaliser directement : c'est la commune qui la recevra. Elle reversera donc, la part qui revient au Syndicat, (75%) tous les trimestres.

10 : Maison de Santé :Un point est fait concernant le projet de maison médicale : Les plans sont maintenant au point et conformes aux souhaits des praticiens, le processus de conception continue avec l'intention de commencer les travaux de construction en septembre.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

le Maire



J. VINCENT

